

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 novembre 2020

PLFSS POUR 2021 - (N° 3551)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 215

présenté par

M. Mesnier, rapporteur au nom de la commission des affaires sociales

ARTICLE 10 A

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de supprimer cet article incohérent avec ce qui a été voté en loi de finances rectificative et avec ce qu'a voté l'Assemblée nationale en LFSS pour 2020.